

LeTélégramme.com

LANDERNEAU

C. Winckler. «La voie de Lanrinou ne se fera pas»

9 janvier 2011

À l'heure de réagir à la possible annulation du Plan local d'urbanisme (PLU) de Landerneau, Christophe Winckler annonce, sûr de son fait, que «la voie de Lanrinou ne se fera pas».

Pour lui, cela ne fait aucun doute. Totalement convaincu, le leader de DES (Démocratie, écologie, solidarité) affirme sans ciller que «le projet volera en éclat». Quand? D'ici quelques semaines. Pour l'heure, Christophe Winckler se refuse à en dire beaucoup plus. Il assure simplement que la situation devrait se décanter d'ici quelques jours. Patience donc.

Une voix d'en haut

Une annonce qui sonne en tout cas comme un cri de victoire pour le conseiller communautaire et municipal, farouchement opposé au projet. Mais ce dernier n'a pas été le seul à exprimer son hostilité. Eau et Rivières, Bretagne Vivante, l'AAPPMA de l'Elorn, «Mais qu'est-ce que tu fabriques», l'association Patrimoine et cadre de vie, AE2D et S-eau-S ont affiché la même position que DES. Et il semble que ces associations et partis, réunis au sein d'un même collectif, aient ficelé un dossier suffisamment convaincant pour que Christophe Winckler annonce aujourd'hui le retrait pur et simple d'un projet devenu hors-jeu. Cela, sans recours auprès du tribunal administratif. Alors, de qui pourrait venir la décision de suspendre la voie de Lanrinou? «Des plus hauts services de l'État», répond Christophe Winckler.



Il persiste et signe

Ce dernier rappelle aujourd'hui qu'en son temps, DES avait voté contre le PLU et s'était opposé à la réalisation d'une route ou d'un sentier au vallon du Tourous. Mais, à l'heure où ce PLU risqued'être annulé, Christophe Winckler estime qu'il est urgentderépondre à quelques questions. Tout d'abord, il persiste et signe. «Que faire des espaces réservésde la voie de Lanrinou, lorsque la communauté de communes aura, de façon inéluctable, abandonné le projet et que faire des espaces constructibles, le long du tracé?», interroge-t-il ainsi. L'élaboration d'un nouveau PLU ou la révision du documentactuel doit aussi, selon l' élu, permettre «de repenser les déplacements pour favoriser la marche et les déplacements doux».

Priorité à la qualité de la vie

Ce travail de fond doit également être l'occasion «de revoir les règles d'urbanisme, pour que chacun puisse construire des maisons économes en énergie et utiliser des matériaux sains». L'objectif est de mettre «au premier plan la qualité de la vie et non pas la recherche du développement urbanistique et l'étalement urbain». Quoi qu'il en soit, DES promet d'être vigilant, «pour que l'équipe municipale associe le plus grand nombre à la réalisation de ce projet».

Hervé Corre